# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS

# నానానానానా ANNEE 2008









340 personnes du territoire, en partenariat avec 10 associations, ont mesuré l'efficacité de gestes permettant de réduire les déchets résiduels. Bilan : leur production de déchets a diminué de 31 % en 3 mois.

# Sommaire

La réglementation I Les faits marquants de 2008		
I) INDICATEURS TECHNIQUES		6
<ul> <li>A) Identité de la collectivité, territoire et population desservis</li> <li>B) La collecte <ol> <li>Dispositifs de collecte et fréquences</li> <li>Localisation des équipements de collecte et de traitement des déchets ménagers</li> <li>Production annuelle de déchets</li> <li>La collecte sélective</li> </ol> </li> </ul>	;	6 9 9 10 11 13
<ul> <li>C) Modes de traitement des ordures ménagères résiduelles</li> <li>D) Les déchèteries</li> <li>E) La promotion du compostage domestique</li> <li>F) L'opération « Foyers Témoins »</li> </ul>		14 15 17 20
II) INDICATEURS FINANCIERS		23
A) Modalités d'exploitation     1) Déchets ménagers     2) Déchèteries		23 23
<ul> <li>2) Déchèteries</li> <li>B) Montant annuel des dépenses et financement <ol> <li>Dépenses du service</li> <li>Recettes du service</li> <li>Communication</li> <li>Financement du service : la Redevance (REOM)</li> <li>C) Coûts de collecte et de traitement des déchets</li> <li>(par tonne et par habitant)</li> <li>Ordures ménagères résiduelles et recyclables</li> <li>Déchèteries</li> </ol> </li> </ul>		24 24 25 25 27 28 28 29
III) INDICATEURS QUALITATIFS		31
A) activité du service de facturation B) Qualité de la prestation de collecte		31 32
ANNEXES		33

#### LA REGLEMENTATION

La loi BARNIER relative au renforcement de la protection de l'environnement met l'accent sur la transparence et l'information des usagers.

Dans cet objectif, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets doit être présenté par le Président du SMICTOM à son assemblée délibérante.

La diffusion la plus large possible du rapport annuel doit être recherchée, auprès des élus, des usagers et des responsables d'associations.

Réglementairement le rapport est adressé à chaque Communauté de Communes adhérentes qui doit le présenter à son conseil communautaire.

Pour une plus large diffusion, le présent rapport sera également adressé à chaque maire des communes adhérentes aux Communautés de Communes.

Pour les communes de plus de 3 500 habitants et plus et les EPCI, dont au moins une commune adhérente dépasse cette population, le rapport est mis à disposition du public en mairie.

Le public est avisé par affichage en mairie et lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

Un exemplaire du rapport annuel est adressé pour information au préfet du département.

#### MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

NOR: ATEPOG80001D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, du ministre de l'intérieur et de la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-13, L. 2313-1, L. 2224-5 et L. 5211-39; Vu l'avis du comité des finances locales en date du 9 novembre 1999,

#### Décrète :

Art. 1". – Le maire présente au conseil municipal, ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets. Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, lors de l'examen du compte administratif de la commune ou de l'établissement public.

Les dispositions du présent décret s'appliquent quel que soit le mode d'exploitation du service public d'élimination des déchets.

Les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public sont définis en annexe du présent décret.

Art. 2. – Lorsque la compétence en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un établissement public de coopération intercommunale, le contenu du rapport sur la qualité et le prix du service est intégré dans le rapport prévu à l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales. Le contenu du rapport annuel à intégrer dans le rapport prévu à l'article L. 5211-39 concerne uniquement la partie des indicateurs techniques et financiers devant y figurer obligatoirement.

Lorsque l'établissement public de coopération intercommunale n'entre pas dans le champ d'application de cet article, le rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets est transmis aux maires des communes membres, qui en font rapport à leurs conseils municipaux, avant le 30 septembre.

Le contenu du rapport sur le service d'élimination des déchets est tenu à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres.

Art. 3. – En cas de délégation de service public, le rapport défini à l'article 1<sup>er</sup> mentionne la nature exacte des services délégués, les recettes perçues auprès des usagers et, le cas échéant, les sommes reversées à la collectivité délégante, en contrepartie de la mise à disposition des équipements nécessaires.

Art. 4. – Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le rapport défini à l'article 1º est porté à la connaissance du public dans les conditions prévues par les deux premiers alinéas de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales. Un exemplaire du rapport annuel est adressé aux préfets du ou des départements concernés par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale, pour information.

Art. 5. – Le premier rapport annuel rédigé en application duprésent décret portera sur l'exercice 1999 et sur les seuls indicateurs définis en annexe.

Pour les exercices suivants, le rapport portera sur l'ensemble des informations correspondant aux indicateurs techniques et financiers définis en annexe.

Art. 6. – Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de l'intérieur, la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement et la secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 11 mai 2000.

LIONEL JOSPIN

Par le Premier ministre:

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, DOMENSOUE VOYNET

> Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, LAURENT FABIUS

Le ministre de l'intérieur, JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

> La secrétaire d'Etat au budget, FLORENCE PARLY

#### CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (Partie Législative)

Article L5211-39

(Loi nº 99-586 du 12 juillet 1999 art. 40 Journal Officiel du 13 juillet 1999)

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

#### Les faits marquants de l'année 2008

- Campagne de communication sur les 7 déchèteries début 2008 : Pendant 15 jours, 2 personnes ont rencontré tous les usagers des déchèteries pour présenter les nouveautés et sensibiliser les habitants à la réduction des déchets (voir plaquette en annexe).
- Entrée en vigueur du nouveau marché de collecte (déchets ménagers résiduels, emballages, verres, journaux magazines) au 1<sup>er</sup> avril 2008 et des nouveaux circuits de collecte au 1<sup>er</sup> juin 2008. La collecte bilatérale est supprimée partout pour assurer de meilleures conditions de sécurité aux agents de collecte. La collecte est assurée « en étoile » à partir du centre de transfert de Guignen pour permettre une mutualisation des moyens sur le terrain. Partage des coûts de collecte au porte à porte pour moitié sur les déchets ménagers résiduels et pour moitié sur les emballages.
- Election d'un nouveau bureau (10 membres dont 1 Président et 4 Vice-présidents) lors de l'installation du nouveau Comité Syndical le 16 mai 2008 suite aux élections municipales. L'assemblée est passée de 65 à 75 élus pour tenir compte de l'accroissement de population (1 délégué pour 1 000 habitants). Seuls 25 délégués titulaires sortants et 8 délégués suppléants sortants font partie des titulaires de la nouvelle assemblée, soit un renouvellement des élus au SMICTOM de 2/3. L'assemblée se « féminise » légèrement (de 15.4 % de femmes à 21.3 %). Création de 5 nouvelles commissions ouvertes aux suppléants.
- Agression d'un agent d'accueil des usagers des déchèteries avec arrêt de travail (juillet 2008) ; la plainte a été classée « sans suite » depuis.
- Baisse importante des quantités de « déchets ménagers résiduels » collectées : de 244 kg par habitant en 2007 à 235 kg par habitant en 2008. Faible baisse des quantités de verre, accroissement des quantités de papiers et d'emballages collectées (respectivement + 6.9 % et + 4.9 %).
- Pour la première fois depuis la création des déchèteries, baisse des quantités de déchets verts collectés (-3.4 %). Pour la deuxième année consécutive, baisse des quantités d'encombrants non valorisées (-1.1 %). Hausse importante de la quantité de gravats collectée (+ 5.3 %).
- Lancement de la facturation du forfait minimum « professionnels » de 2007 et de 2008 en octobre 2008. De nombreuses réclamations liées à la contestation du forfait et à la qualité de la base de données SIRENE de l'INSEE ont été enregistrées, ne venant pas améliorer un retard de facturation déjà constaté avant.
- Organisation de l'opération « Foyers Témoins » du 15 septembre au 15 décembre 2008 dans le cadre de la campagne nationale menée par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) « Réduisons vite nos déchets, ça déborde! ». La démarche engagée grâce au partenariat conclu avec 10 associations a permis de rassembler le plus grand nombre de foyers au niveau national (142 foyers au départ) sur ce type d'expérience. La baisse des déchets ménagers résiduels de l'échantillon est de 31 % en 3 mois après l'adoption de gestes favorables à la réduction des déchets.
- Publication des données de population par l'INSEE officielles au 1<sup>er</sup> janvier 2009 : accroissement global de la population de 19 % par rapport au recensement de 1999, soit 12 377 habitants de plus.

#### I) Indicateurs techniques

#### A) Identité de la collectivité, territoire et population desservie

nom	SMICTOM DU NORD DE L'ARRONDISSEMENT DE REDON		
	Maison Intercommunale, ZA de la lande rose, rue Blaise Pascal		
adresse	BP 88051 35580 GUICHEN		
téléphone	02 99 57 04 03		
fax	02 99 57 37 10		
e-mail	accueil@smictom-nar.fr		
statut juridique	Syndicat Mixte		
	M. Rémy COUDRAIS, Adjoint au Maire de LA CHAPELLE BOUEXIC,		
Président en 2007	Délégué de la Communauté de Communes du Pays de Maure de		
	Bretagne		
date de création	09/06/77		
n°SIRET	25350086200029		
compétences	Collecte et Traitement des Déchets Ménagers		
arrêté préfectoral	09/06/1977		
	CETD en post exploitation, Centre de transfert		
équipements sous maîtrise d'ouvrage	7 déchèteries (voir carte)		
relations avec d'autres EPCI	5 Communautés de Communes adhérentes (voir carte)		
TEDDITOIDE			

#### > TERRITOIRE

> TERRITOIRE				
nombre de communes	47			
nom des communes	voir carte			
nombre d'habitants permanents	63 849 habitants (recensement 199	99) 76 226 (recensement 2009)		
population annuelle moyenne	Idem (pas de varia	tions estivales)		
accroissement de la population	19.4 % (rappel : de 19	90 à 1999, 8,20%)		
années considérées pour l'accroissement	1999-2	009		
pourcentage de résidences principales**	82,02	%		
pourcentage de résidences secondaires**	10,38	%		
pourcentage d'habitat individuel**	94,95	%		
pourcentage d'habitat collectif**	5,059	%		
superficie	1 160 k	km2		
densité de population	55 hab./	km2		
taille des ménages* : ensemble des				
résidences principales**	24 436	100,0%		
1 personne**	6 428	26,3%		
2 personnes**	7 473	30,6%		
3 personnes**	3 820	15,6%		
4 personnes**	4 221	17,3%		
5 personnes**	1 969	8,1%		
6 personnes et plus**	525	2,1%		
âge moyen de la population par tranche				
d'âge* : ensemble**	63 874	100,0%		
de 0 à 14 ans**	12 477	19,5%		
de 15 à 29 ans**	11 989	18,8%		
de 30 à 44 ans**	14 413	22,6%		
de 45 à 59 ans**	11 012	17,2%		
de 60 à 74 ans**	9 364	14,7%		
de 75 à 94 ans**	4 540 7,19			
95 ans et plus**	79 0,1%			
milieu à dominante urbaine / rurale ?*				

<sup>\*</sup> il s'agit de données facultatives, qui ne sont pas primordiales mais qui pourraient constituer une source de données intéressante afin d'avoir une approche plus "socio-écomique" de la gestion des déchets sur un territoire donné.
\*\* données 1999

#### > SUIVI DU GISEMENT ET DE SA NOCIVITE

existence d'une commission locale de surveillance	existence d'un comité de suivi avec les riverains du CETD de GUIGNEN
opérations de communication menée durant l'année	Campagne d'information des usagers sur les 7 déchèteries



# Les 5 commissions ouvertes aux délégués titulaires et aux délégués suppléants :

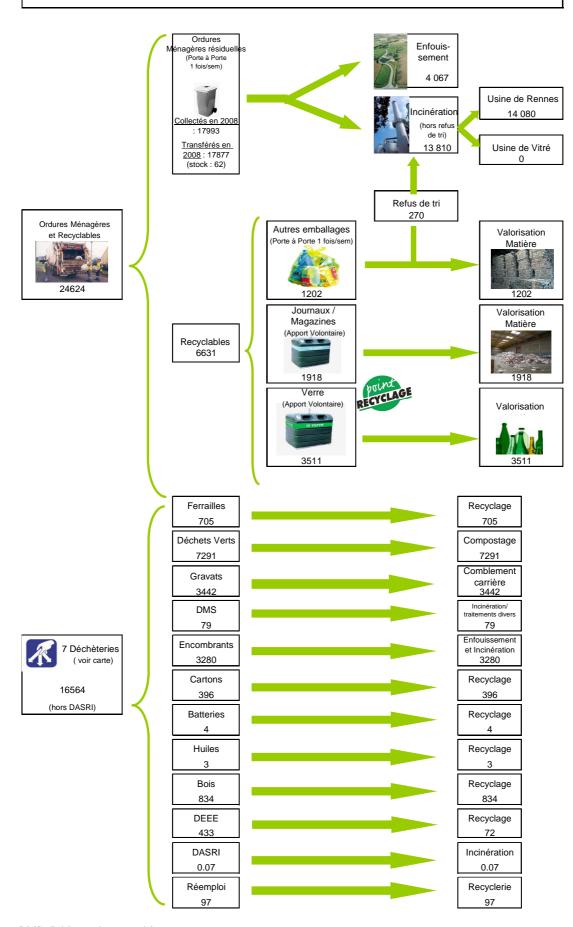
#### Définition des commissions

Nom	Contenu	Elu référent
Financement par la redevance	règlement de la redevance, maintien des abattements actuels, cas particulier des logements vides temporairement, définition des logements vacants, mises à jour par les 47 communes, évolution du logiciel de facturation, projet de redevance incitative d'engagement (collecte bimensuelle choisie, engagements sur gestes de prévention)	MME GARDAN
Communication et Suivi des filières de valorisation du verre, des autres emballages et des journaux/revues/magazines	SMICTOM Infos, notes dans les bulletins municipaux, mallettes, communication au porte à porte, site internet, suivi du contrat éco-emballages (sacs jaunes), suivi des filières verres et journaux/revues/magazines	MME DELFAU
Déchets ménagers résiduels	Règlement de collecte. Suivi de la prestation de collecte, évolution du parc des bacs, suivi du site de Guignen. Avenir du traitement. Valorisation des biodéchets.	M. GEFFLOT
Déchets des déchèteries et déchets des professionnels	suivi du fonctionnement des déchèteries, filières carton, bois, ferrailles, déchets verts, encombrants, DEEE, réemploi, déchets dangereux des ménages, gravats, opérations de collecte ponctuelle des déchets de peintures des professionnels, redevance des professionnels, forfait 40 €, chantiers propres, aœès en déchèteries, conventions chambres consulaires	M. JOURDAN
Prévention des déchets	Programme Local de Prévention des Déchets. Opération Foyers témoins, compostage domestique, déchets verts des services techniques, autocollant Stop Pub, achats écoresponsables	M. COUDRAIS

#### B) La collecte

#### 1) Dispositifs de collecte et fréquences :

#### Flux de déchets exprimés en tonnes



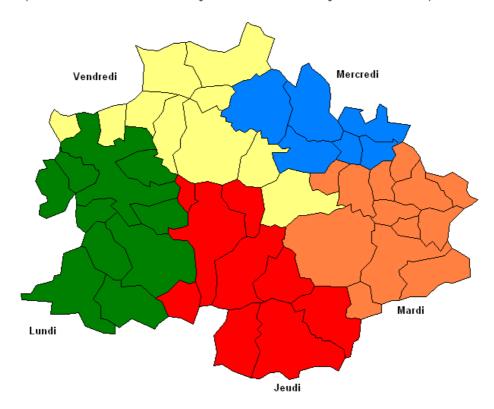
DMS : Déchets ménagers spéciaux

DEEE: Déchets d'équipements électriques et électroniques

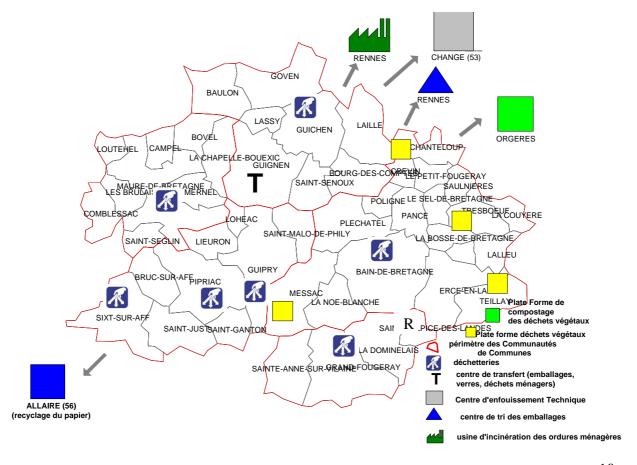
DASRI : déchets d'activité de soins à risques infectieux (piquants coupants des particuliers uniquement)

#### Organisation de la collecte au porte à porte en vigueur depuis le 1er juin 2008

(Collecte simultanée des déchets ménagers résiduels et des emballages sur tout le territoire)



2) Localisation des équipements de collecte et de traitement des déchets ménagers situé à proximité



R: Recyclerie

#### Production annuelle de déchets

#### en tonnes

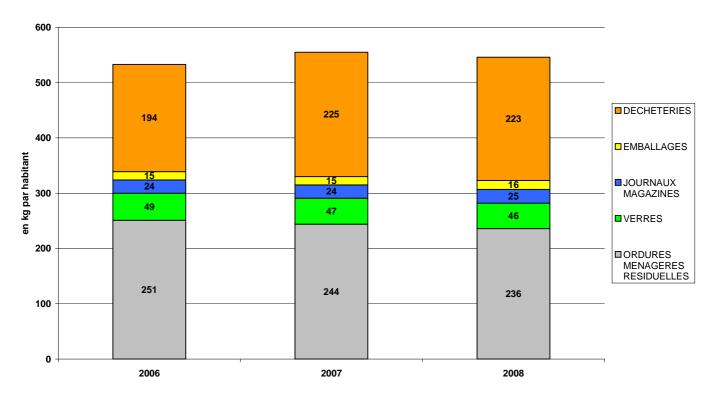
#### en kg par habitant (1)

	2006	2007	2008	2006	2007	2008	tendances entre 2006 et 2007	tendances entre 2007 et 2008
ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	17 992.42	18 335.42	17 993.31	251	244	236	-7	-8
VERRES	3 513.58	3 556.35	3 511.47	49	47	46		
JOURNAUX MAGAZINES	1 707.90	1 793.92	1 917.46	24	24	25	_	_
EMBALLAGES	1 093.40	1 145.96	1 201.72	15	15	16		
TOTAL Hors Déchèteries	24 307.30	24 831.65	24 623.96	339	330	323		
évolution	2.37%	2.16%	-0.84%		-2.65%	-2.12%		
DECHETERIES (hors piles et piquants/coupants)	13881.7	16 973.84	16 968.57	194	225	223	+ 31	-2
évolution	5.02%	22.27%	-0.03%		15.98%	-0.89%		
TOTAL GENERAL	38 189.00	41 805.49	41 592.53	533	555	546	+ 22	-9
évolution	3.32%	9.47%	-0.51%		4.13%	-1.62%		

nb de redevances OM émises (émission principale)	32 577	34 215	34 699
équivalent habitants	71 669	75 273	76 226
taux d'accroissement de la population		5.03%	1.27%

<sup>1 :</sup> la population est calculée en multipliant le nombre de redevances émises par 2,2. Le chiffre de 2008 est donné par le recensement INSEE publié au 1er janvier 2009

# Une baisse conjuguée des déchets ménagers résiduels et des déchets collectés en déchèteries est enregistrée pour la première fois en 2008 (données en kg par habitant)



La production globale d'ordures ménagères résiduelles a baissé en 2008. Compte tenu de l'accroissement de population, la part produite par habitant continue de diminuer significativement : - 8 kg par habitant.

Cette tendance est observée depuis une dizaine d'année (pour mémoire, la production était de 297 kg/habitant en 1997).

Cette évolution est **conforme aux objectifs envisagés dans le cadre du « Grenelle de l'Environnement »** qui prévoient, à partir de 2008, une baisse des ordures ménagères résiduelles de 5 kg/habitant/an pendant 5 ans.

La production globale par habitant (ordures ménagères résiduelles, collectes sélectives et déchèteries) diminue légèrement (- 1,6 %). Pour la première fois la production de déchets verts diminue (- 3,3 %).

En ce qui concerne les résultats des collectes sélectives, des hausses importantes de collecte sur les bouteilles et flacons plastiques (+ 15 %) et l'acier (+ 13 %) sont à souligner. Les quantités d'emballages en verre baissent légèrement. A noter également une légère augmentation du taux de matières impropres dans les sacs jaunes (de 22.14% à 22.83 %):

#### 4) La collecte sélective des emballages

#### **ANNEE 2008**

Tonnages globaux kg/an/habitant 2008 6 758.10 105.84 rappel 2007-> 6 576.20 103.00

indice de refus\*
2008 22.83%
Rappel 2007 22.14%

Collecte par matériau**	kg	kg/an/habitant
Verre	3 545 890	55.54
Bouteilles et Flacons Plastiques	369 860	5.79
Cartonnettes (**)	649 167	10.17
Briques alimentaires	100 720	1.58
Acier	169 060	2.65
Aluminium	5 940	0.09
Journaux, magazines	1 917 460	30.03

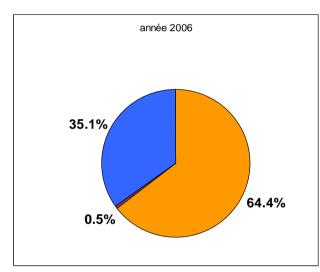
rappel année 2007			
3 556 350	-0.29%		
321 270	15.12%		
645 656	0.54%		
104 386	-3.51%		
149 711	12.92%		
4 904	21.13%		
1 793 920	6.89%		

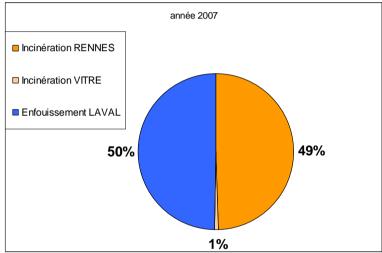
<sup>\*</sup> sur les emballages collectés en sacs uniquement

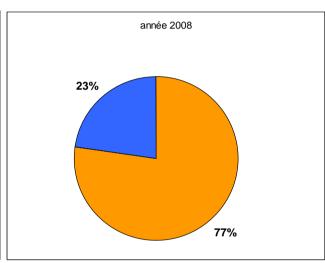
<sup>\*\*</sup> avec le nouveau barème de soutien Eco-Emballages, seules 489.327 tonnes bénéficient d'un soutien soit une performance de 7.66 kg/hab.

#### C) Mode de traitement des Ordures Ménagères Résiduelles

En 2008, la part d'ordures ménagères transférée vers l'unité de valorisation énergétique de Rennes a été de 77 %. Les autres déchets ont été enfouis sur le CSDU (Centre de Stockage de Déchets Ultimes) de l'Entreprise Séché à Changé près de Laval (53).







#### D) Les déchèteries

Le résultat le plus marquant concerne la baisse des quantités de déchets verts collectés (moins 3.4 %). La part de déchets non valorisés (encombrants de classe 2 : c'est-à-dire enfouis en centre d'enfouissement à Laval) se réduit en 2008 (3 280 tonnes contre 3 317 tonnes en 2007).

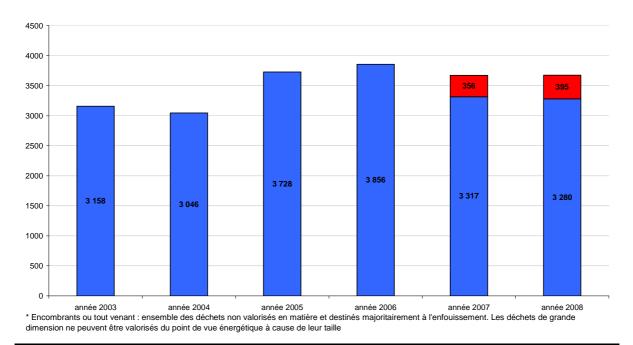
Les gravats (déchets inertes tels que pierre, béton, terre, ...) augmentent significativement en 2008. Aujourd'hui, ils servent de matériaux de remblais pour la réhabilitation de carrière à Janzé sans faire l'objet d'un réemploi sur des chantiers à proximité.

Les apports se répartissent comme suit :

	Année 2008		
matériaux	quantités collectées en tonnes	quantités collectées en kg/habitant	
bois	834.14	10.9	
cartons	396.44	5.2	
encombrants - classe 2	3 279.70	43.0	
encombrants incinérables	395.06	5.2	
recyclerie	96.71	1.3	
déchets verts	7 290.58	95.6	
ferrailles	704.54	9.2	
dms (déchets ménagers spéciaux)	96.17	1.3	
gravats	3 442.33	45.2	
Deee (déchets d'équip. électr. et électronique)	432.90	5.7	
piles	9.30	0.1	
piquants	0.05	0.001	
total	16 977.92	222.7	

Rappel
Année
2007
quantités
collectées
en
kg/habitant
44.0
11.8
4.9
44.0
4.7
4.7
8.0
100.1
13.1
13.1
1.4
43.3
0.9
0.0
0.001
0.001
005.0
225.0

#### Encombrants\* collectés sur les déchèteries en tonnes (en rouge : part traitée en valorisation énergétique)



En 2007, 30 plaintes ont été déposées auprès du Procureur de la République principalement pour des vols ou des dégradations évalués à 3 462 €uros sur l'année.

## La promotion du compostage domestique

#### 1. <u>Distribution des composteurs en 2008 :</u>

	Jour	Dates	Horaires	Lieu
Communauté de Communes du Pays du Grand Fougeray	Les lundis	31 mars / 26 mai / 21 juillet / 22 septembre	de 17h00 à 19h00	LA DOMINELAIS
Communauté de Communes du Pays de Maure de Bretagne	Les mardis	25 mars / 27 mai / 22 juillet / 23 septembre / 25 novembre	de 17h00 à 19h00	LA CHAPELLE BOUEXIC
Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et Semnon	Les mercredis	26 mars / 28 mai / 23 juillet / 24 septembre / 26 novembre	de 17h00 à 19h00	BAIN DE BRETAGNE
Communauté de Communes du Canton de Pipriac	Les jeudis	27 mars / 29 mai / 24 juillet / 25 septembre / 27 novembre	de 17h00 à 19h00	GUIPRY
Communauté de Communes du Canton de Guichen	Les samedis	29 mars / 31 mai / 26 juillet / 27 septembre / 29 novembre	de 10h00 à 12h00	GUICHEN

Nombre de composteurs commandés aux fournisseurs (QUADRIA pour les composteurs en plastique de 320 litres et EMERAUDE ID pour les composteurs en bois de 600 litres) :

Nombre de composteurs (et bioseaux) commandés par le SMICTOM au mois de :	Composteurs en plastique (société QUADRIA) 320 litres (avec bioseaux)	Composteurs en bois (société EMERAUDE CREATION) 600 litres (avec bioseaux)
Février 2008	200	450
Avril 2008	190	390
Nombre total de composteurs commandés par le SMICTOM en 2008	390	840

Prix des composteurs pour ce marché (composteurs commandés depuis le mois d'octobre 2007) :

	QUADRIA Composteurs en plastique 320 litres	EMERAUDE CREATION Composteurs en bois 600 litres
Prix d'un composteur	37,69 €	49,20 €
Prix d'un bioseau	1,99 €	2,50 €

En 2008, le coût engendré par l'achat des composteurs (avec les coûts de livraison) sont de :

- · 16 027,20 € HT pour les composteurs en plastique
- 43 812,00 € HT pour les composteurs en bois.

#### Soit un total de **59 839,20 € HT**.

Entre 2007 et 2008, 3986 composteurs ont été commandés par l'ensemble des foyers (une partie des composteurs n'a pas encore été récupérée par les habitants au 31 décembre 2008) auprès du SMICTOM (dont 1120 composteurs en plastique de 320 litres et 2866 composteurs en bois de 600 litres).

# <u>3699 foyers ont commandé un (ou deux) composteur(s) auprès du SMICTOM,</u> représentant ainsi un <u>taux de captage de 13% des foyers</u>.

**3804 composteurs** ont été récupérés lors des réunions ou des permanences, ce qui représente **3635 foyers** (169 foyers ont donc récupéré 2 composteurs).

# 2. <u>Enquête nationale sur la gestion domestique des déchets organiques menée par l'ADEME</u>

De plus, dans le cadre du plan national de soutien au compostage domestique, une enquête nationale sur la gestion domestique des déchets organiques a été menée par l'ADEME. Cette enquête avait pour but d'évaluer l'ampleur, la nature et l'évolution dans le temps des pratiques de gestion domestique sur l'ensemble du territoire français et plus particulièrement sur 39 collectivités menant une opération jugée exemplaire, dont le SMICTOM du Nord de l'Arrondissement de Redon.

Les caractéristiques de l'enquête sont les suivantes :

- o Interviews réalisées par téléphone (plateforme CATI LH2)
- o Echantillon de la collectivité représentatif de la structure des habitants des communes avec les codes INSEE concernés selon l'âge, la Catégorie Socioprofessionnelles ainsi que la catégorie d'agglomération
- o Nombre d'interviews de la collectivité : 101 personnes
- O Durée du questionnaire : 15 minutes environ
- o Enquête réalisée du 7 avril au 9 mai 2008.

Les principaux résultats de cette enquête, pour le territoire du SMICTOM, sont les suivants :

#### Gestion des déchets de cuisine, des déchets de maison et des déchets verts

Les taux de gestion domestique sont bien plus importants que sur le reste de la population française. Par exemple, en moyenne, 61% des habitants des communes du SMICTOM Redon gèrent principalement leurs déchets de cuisine à domicile (soit 19% de plus que l'ensemble des Français résidant en habitat individuel).

Les chiffres concernant le compostage sont également encourageants : **61% déclarent composter au moins un type de déchet de cuisine** (contre 39% au niveau national).

75% déclarent donner au moins un type de déchets aux animaux (contre 63% au niveau national).

Concernant la gestion des déchets de maison, les cendres de bois et les fleurs fanées sont principalement gérées à domicile (et plus qu'au niveau national).

La proportion d'habitants des communes du SMICTOM du Nord de l'Arrondissement de Redon qui compostent leurs déchets verts est supérieure à la moyenne nationale sur certains déchets (feuilles, petite tailles, mauvaises herbes, plantes avec leurs racines).

Mais le bon niveau de gestion domestique reflète aussi **l'importance des pratiques de brûlage**, notamment des petites tailles.

On notera aussi un recours plus important que la moyenne nationale aux décharges communales, notamment pour les feuilles (d'après ce que déclarent les habitants).

#### La pratique du compostage domestique et du brûlage

77% des habitants des communes du SMICTOM du Nord de l'Arrondissement de Redon déclarent composter (contre 55% au niveau national).

On observe que **82% le font en tas**, ce qui se distingue significativement de la moyenne nationale qui est de 66%.

L'opération de promotion du compostage domestique par le SMICTOM comprend bien la distribution de composteurs mais elle n'a débuté qu'en février 2007.

36% des personnes pratiquant le compostage entretiennent régulièrement leur compost par des brassages (pas de différence avec la moyenne sur les Français résidant en habitat individuel).

**35** % des habitants déclarent recourir au **brûlage de leurs déchets verts** (vs 27%) mais la différence n'est pas significative.

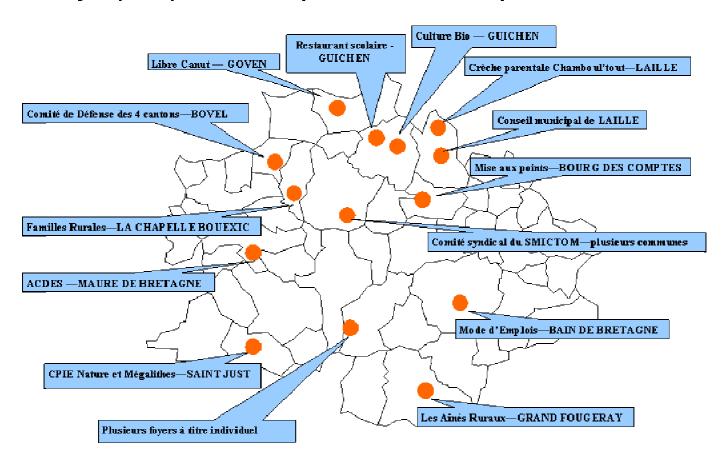
#### Sensibilité aux actions de communication

46% des habitants des communes du SMICTOM du Nord de l'Arrondissement de Redon disent avoir entendu parler d'une campagne de promotion du compostage domestique menée par leur collectivité (vs 27% au niveau national). Ce chiffre illustre donc bien les retombées positives de l'importante communication menée par le SMICTOM du Nord de l'Arrondissement de Redon : articles dans le SMICTOM info, affiches dans les mairies, guide du compostage, réunions publiques et visites en porte à porte.

#### L'opération « Foyers Témoins »

La preuve par l'exemple avec le bilan de l'opération « Foyers Témoins » : grâce à 10 gestes de prévention, 103 foyers témoins du SMICTOM ont, en effet, réussi à réduire leurs déchets de 28 %.

#### 103 foyers participants sollicités par les 10 associations partenaires du SMICTOM



#### ➤ Opération « Foyers Témoins » : qu'est-ce que c'est ?

Afin de mobiliser l'opinion et les pouvoirs publics sur les enjeux environnementaux et financiers que représentent la gestion des déchets, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable ont lancé en 2005 une campagne nationale de sensibilisation « Réduisons vite nos déchets, ça déborde!» avec plusieurs partenaires (France Nature Environnement, la CLCV, le réseau des Ressourceries et Recycleries...).

L'objectif étant de sensibiliser des citoyens, qui ensuite partageront leur expérience auprès de leur famille, amis, voisins, collègues...Les données recueillies au cours de l'opération fournissent des résultats chiffrés sur l'impact des gestes adoptés.

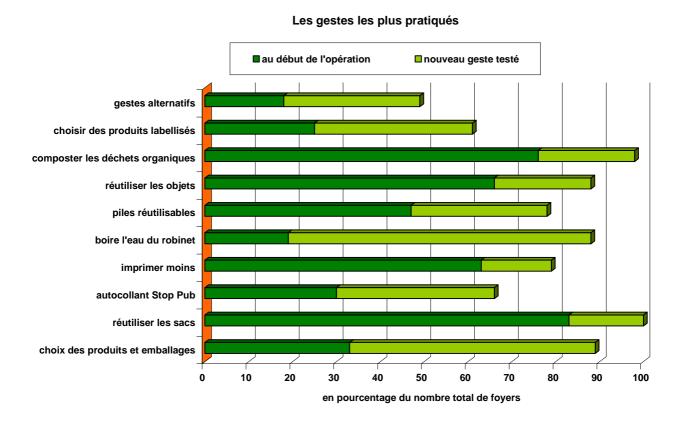
A ce jour, 37 opérations sur l'ensemble du territoire national ont regroupé 508 familles dont 103 pour l'opération du SMICTOM du NAR. Le SMICTOM s'est appuyé sur 10 associations locales d'horizons divers, recrutant chacune 10 familles. Des élus de Laillé, du SMICTOM, du personnel de la Maison Intercommunale et du restaurant scolaire de Guichen et des individuels ont complété la liste des foyers volontaires.

L'entreprise EISENIA (ex FC Environnement) basée à Rennes a été mandatée par le SMICTOM pour animer l'opération : réunions de présentation, explication des 10 gestes, visites, suivi des familles, mesures et bilan.

#### ➤ <u>Un bilan quantitatif très positif</u>!

Au final, 103 foyers, représentant 340 personnes (196 adultes et 144 enfants) ont décidé d'observer à la loupe le contenu de leurs poubelles et d'entamer un programme de régime sec à l'encontre de ces mêmes poubelles!

Pour ce faire, ils ont choisi 4 gestes parmi les 10 proposés. Pour connaître l'impact de ces gestes sur le poids des déchets, ils ont pesé toutes les poubelles durant 3 mois (la poubelle résiduelle; la poubelle de tri (sac jaune); le verre; les journaux et magazines) et noté les visites à la déchèterie pour les encombrants et déchets verts.



A l'issue des 3 mois de mesures : la production de déchets a globalement diminué pour l'ensemble des foyers. Le poids de la poubelle résiduelle a baissé de 29% et celui du sac jaune de 20 %.

# Cout de l'opération :

#### Récapitulatif des dépenses - Opération "Foyers Témoins"

Nature	Prestataire	Montant € TTC
Animation et suivi	EISENIA	7 893.60 €
Analyse des données	EISENIA	3 707.60 €
Réalisation de 103 dossiers remis aux foyers particpant	EISENIA	1 794.00 €
Rédaction d'un article	EISENIA	179.40 €
Appel à candidature associations (810 envois)	LAMIFILM	870.71 €
Pesons (120)	Décathlon	1 008.00 €
Sacs de précollecte	L&M	149.50 €
Sacs papier	Quadria	149.91 €
Enveloppes retour préaffranchies	La Poste	366.00 €
SMICTOM INFO N° 23 (1/4)	Gueutier	473.96 €
SMICTOM INFO N°23 (1/4)	La Poste	1 026.56 €
SMICTOM INFO N° 24 (1/2)	Gueutier	948.97 €
		18 568.21 €

#### II) INDICATEURS FINANCIERS

A) Modalités d'exploitation : Marchés en cours (Déchets ménagers et Déchèteries)

dés	désignation Nature d		durée mini male	reconductions	date de notification	date de début du marché	date de fin de marché	titulaire	Montant annuel en €HT	Montant total du marché en €HT
	Lot n⁰	Collecte des déchets ménagers	5 ans	2 fois 1 an	26/12/2007	01/04/2008	31/03/2013	VEOLIA PROPRETE	2 026 749.64	10 133 748.20
	Lot n <sup>o</sup> 2	Tri des emballages	5 ans	aucune	10/11/2005	01/01/2006	31/12/2010	VEOLIA PROPRETE	295 351.48	1 476 757.40
déchets ménagers et	Lot n <sup>3</sup>	Station de Traitement des Lixiviats	3 ans	2 fois 1 an	02/08/2007	01/10/2007	31/09/2010	VEOLIA EAU	90 196.00	270 588.00
collecte sélective	Lot n <sup>9</sup> 4	Transport des déchets	3 ans	2 fois 1 an	02/ 08/2007	01/10/2007	31/09/2010	VEOLIA PROPRETE	582 120.00	1 746 360.00
	Lot n°5	Traitement des déchets	3 ans	2 fois 1 an	02/08/2007	01/10/2007	31/09/2010	SOBREC	1 396 260.00	4 188 780.00
	Lot n%	Fourniture et maintenance des bacs	3 ans	aucune	02/08/2007	01/01/2008	31/12/2010	SULO & sous traitant VEOLIA	232 716.00	698 148.00
	Lot n°l	Accueil des usagers - secteur 1	3 ans	2 fois 1 an	23/10/2006	01/12/2006	30/11/2009	VEOLIA PROPRETE	97 205.05	291 615.15
	Lot n <sup>2</sup>	Accueil des usagers - secteur 2 et Recyclerie	4 ans	1 fois 1 an	23/10/2006	01/12/2006	30/11/2009	MODE D'EMPLOIS	104 382.36	313 147.08
	Lot n3	Fourniture et Transport des bennes	3 ans	2 fois 1 an	23/10/2006	01/12/2006	30/11/2009	VEOLIA PROPRETE	176 903.61	530 710.83
	Lot n <sup>9</sup>	Traitement des déchets végétaux	4 ans	1 fois 1 an	23/10/2006	02/12/2006	30/11/2010	ECOSYS	186 284.20	745 136.80
	Lot n <sup>e</sup> 5	Traitement des encombrants non incinérables	3 ans	2 fois 1 an	23/10/2006	01/12/2006	30/11/2009	VEOLIA PROPRETE	227 360.00	682 080.00
déchèteries	Lot n%	Traitement des encombrants incinérables	3 ans	2 fois 1 an	23/10/2006	01/12/2006	30/11/2009	SOBREC	96 000.00	288 000.00
	Lot n7	Traitement des gravats	3 ans	2 fois 1 an	23/10/2006	01/12/2006	30/11/2009	LAFARGE	8 664.00	25 992.00
	Lot n®	Traitements des déchets dangereux des ménages	3 ans	2 fois 1 an	23/10/2006	01/12/2006	01/12/2009	TRIADIS	83 892.50	251 677.50
	Lot n <sup>9</sup>	Traitement du bois	3 ans	2 fois 1 an	23/10/ 2006	01/12/2006	30/11/2009	ECOSYS	45 150.00	135 450.00
	Lot nๆ0	Traitement du carton	3 ans	2 fois 1 an	23/ 10/2006	01/12/2006	30/11/2009	VEOLIA PROPRETE	-1 092.00	-3 276.00
	Lot nๆ1	Traitement de la ferraille	3 ans	2 fois 1 an	23/10/2006	01/12/2006	30/11/2009	BARBAZANGES	-26 000.00	-78 000.00

#### B) Montant annuel des dépenses et financement

#### 1) Dépenses du service

Compte tenu du nombre important de marchés de prestation de service, près de 90 % des dépenses du syndicat sont effectuées pour rémunérer les prestataires. Les dépenses se décomposent comme suit :

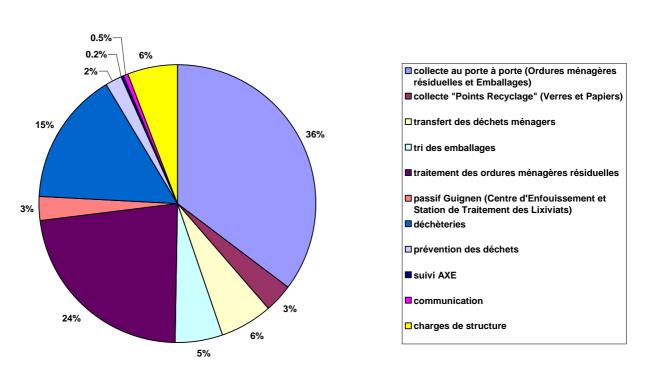
- Collecte au porte à porte (ordures ménagères résiduelles et emballages) :	2 274 066 €
- Collecte des « Points Recyclage » (verres et papiers) :	222 518 €
- Transfert des déchets (tous flux) :	394 131 €
- Tri des emballages :	350 154 €
- Traitement des ordures ménagères résiduelles :	1 473 178 €
- Passif Centre de Guignen (ancien site d'enfouissement	
et station de traitement des lixiviats) :	177 950 €
- Déchèteries (dont « Prévention des déchets » (recyclerie) : 43 763 €) :	1 038 335 €
- Charges de structure :	383 004 €
- Compostage domestique (Prévention des déchets) :	71 648 €
- Communication :	30 555 €
- Opération « Foyers Témoins », hors Communication (Prévention des déchets)	): 16 119 €

#### (- Sous Total

« Prévention des déchets » :131 530 €)

Total 2008 : 6 446 655 €

#### Dépenses de l'exercice 2008



#### 2) Recettes du service

Les recettes sont assurées pour les ¾ par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères perçue auprès des ménages et des professionnels usagers du service. Elle est reversée au SMICTOM par les Communautés de Communes. Les autres recettes correspondent aux aides au recyclage matière et aux conventions de prestation d'édition de la redevance pour le compte des communautés de communes.

14%

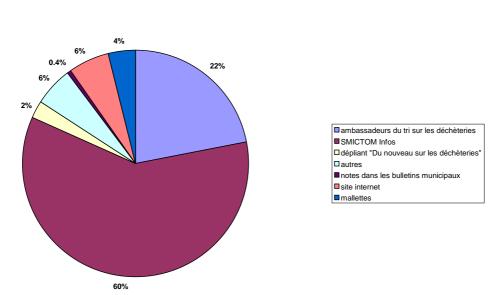
| reversement de la redevance par les Communautés de Communes | aides Filières & Eco organismes | conventions Communautés de Communes | autres |

Recettes de l'exercice 2008

#### 3) Communication

Les dépenses de communication fluctuent d'une année sur l'autre : elles étaient de 151 362 €uros en 2007 en raison de la campagne de communication de proximité ayant mobilisée 12 personnes pendant 6 mois.

Les dépenses de communication de l'année 2008 ont été de 30 555 euros consacrées à 60 % à l'édition du bulletin d'information du SMICTOM (3 numéros diffusés à 33 000 exemplaires en 2008).



dépenses de communication 2008 : 30 555 €uros

	animations (	dans les éco	les année	2007 2008		
nom de l'école	Adresse	classe	Nombre	intervention	2iéme intervention	visite
noni de l'ecole	Adresse	ciasse	d'élèves	smictom	smictom	VISITE
		cm2		14/01/2008		déchèterie et centre de tri
		cm1		15/01/2008	semaine 7	decheterie et centre de tri
Ecole Publique Primaire Mixte	GUICHEN	ce2		17/01/2008	Semane 1	
		ce1		18/01/2008		
		total	110			
		Cycle 3	25	21/01/2008	04/02/2008	
Ecole privée	PLECHATEL	cycle2	25	24/01/2008	07/02/2008	
		total	50			
		CP	25	08/02/2008		
		PS MS	27	06/02/2008		
Ecole Notre Dame	BOURG DES COMPTES	GS	29	18/02/2008		
Legie Notie Dame	BOOKS DES COMPTES	CE1 CE2	27	10/02/2008	10/03/2008	
		CM2	27	20/02/2008	06/03/2008	centre de tri
			135			
Ecole Privée Maternelle et Primaire	LOHEAC	CYCLE 3	16	11/03/2008	18/03/2008	
		CYCLE 1	50		TION DUNE HELIDE DAD	
Eggle publique Calunca	GUICHEN	CYCLE 2	60	UNE ANIMA	TION D UNE HEURE PAR CLASSE	
Ecole publique Calunes	GUICHEN	CYCLE 3	60		CLASSE	
			170			
		CYCLE 3	25	08/04/2008		
Ecole Jeanne d'Arc	MESSAC	CYCLE 2	25	10/04/2008		
			50			
		CE1	12	28/04/2008	05/05/2008	
Ecole Privée		CM	21	29/04/2008	06/05/2008	
	SAINT MALO DE PHILY	СР	26	30/04/2008	07/05/2008	
ECOLE PUBLIQUE	PANCE	CM1 CM2	25	23/10/2008		déchèterie
		CE1-CE2	25	13/10/2008	08/01/2009	
ECOLE DUDI IOUE	GUIGNEN	CM2	25	17/11/2008	06/01/2009	
ECOLE PUBLIQUE	GUIGNEN	CM1 CE2	25	20/11/2008	15/01/2009	
		CM1 CE2	25	27/11/2008	22/01/2009	
MFR de Vitré		BTS	15	14/11/2008	recyc	clerie

TOTAL **730** 

4) Financement du service : la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)

La principale source de financement du syndicat est la redevance (REOM) adressée une fois par an à l'ensemble des foyers du syndicat ainsi qu'aux professionnels usagers du service. La redevance est stable depuis 2006. Elle est perçue par les Communautés de Communes puis reversées au SMICTOM.

Les tarifs de l'année 2008 sont les suivants :

#### **Pour les particuliers :**

Tarif sans abattement : 151 €
Tarif avec abattement : 106 €

4 cas donnent lieu à un abattement :

- Logement occupé par une personne seule
- Logement occupé par un couple dont l'un des conjoints a plus de 70 ans
- Logement occupé en résidence secondaire
- Logement situé à plus de 200 mètres du passage du camion de collecte

#### **Pour les professionnels:**

- Collecte des déchets 1 fois par semaine :
  - O Fourniture d'une attestation de prise en charge des déchets par un prestataire agréé : **exonéré**
  - o Utilisation minimale du service sans mise en place de bac dédié : 40 €
  - o 1 bac de 80 litres : **60 €**
  - o 1 bac de 120 litres : **90 €**
  - o 1 bac de 240 litres : **180 €**
  - o 1 bac de 330 litres : **255** €
  - o 1 bac de 660 litres : **495** €
- Collecte supplémentaire une deuxième fois par semaine : double tarif

Cantines, écoles : demi-tarif.

#### **Communes:**

Une redevance à taux plein (151 euros) pour 500 habitants.

- C) Coûts de collecte et de traitement des déchets (par tonne et par habitant)
- 1) Ordures ménagères résiduelles et recyclables

	coûts en € TTC/tonne	aides Eco Organismes et Filières en €/tonne	coûts après déduction des aides en €/tonne	coûts après déduction des aides en €/habitant*
Collecte des déchets ménagers résiduels	77			
Traitement des déchets ménagers résiduels	98			
Total déchets ménagers résiduels (17 993 tonnes)	175	-5	170	48
	_	T	1	
Collecte des emballages	793			
Tri des emballages	291			
Total emballages (1 202 tonnes)	1 084	-556	528	10
Collecte du verre	44			
Total verre (3 511 tonnes)	44	-19	25	1
Collecte des journaux/revues/magazines	52			
Total journaux/revues/magazines (1 917 tonnes)	52	-56	-4	-0.1
Costian most symbolistics du Contre d'Enfauissemen			477.0E0	2

Gestion post exploitation du Centre d'Enfouissement de Guignen en € TTC	177 950	3

<sup>\*</sup> population 1999

Le point le plus marquant de l'année 2008 est le renchérissement significatif du coût de la collecte des emballages. Dans le nouveau marché en place depuis avril 2008, les coûts de collecte sont répartis pour moitié sur les déchets ménagers résiduels et pour moitié sur les emballages.

Cette répartition a deux effets directs : un coût de collecte des emballages très élevé (1 084 euros par tonne) et une réduction de l'impact de la baisse des déchets ménagers résiduels sur les coûts de collecte.

Néanmoins, il faut souligner que l'impact de la collecte sélective sur le coût du service n'est pas négligeable. La collecte sélective génère une économie de 9 € par foyer. En effet, le syndicat bénéficie, grâce à la réalisation de la collecte sélective, d'une TVA réduite (5.5 % au lieu de 19.6 %) sur l'ensemble des prestations de collecte et de traitement pour tous les flux (déchets résiduels, emballages, verres, journaux/magazines et déchèteries).

# 2) Déchèteries : Quantités collectées et montants par matériau à la tonne et par habitant (en €HT)

matériaux	quantités collectées en tonnes	quantités collectées en kg/habitant	coûts des installations (répartition en fonction des tonnages)	locations des bennes sur les déchèteries	transport vers le lieu de traitement	traitement	recettes de la vente	total	coûts à la tonne en €HT	coûts à l'habitant (population 99*)	coûts à la tonne avec les installations (en €HT)
bois	834.14	10.9	6 255.66	5 292.00	14 741.83	21 590.39		41 624.22	50	0.7	57
cartons	396.44	5.2	2 973.11	8 458.52	34 005.76	7 011.76	-14 694	34 782.04	88	0.5	95
encombrants - classe 2	3 279.70	43.0	24 596.22	14 369.60	70 143.16	279 342.68		363 855.44	111	5.7	118
encombrants incinérables	395.06	5.2	2 962.77	4 105.60	15 855.61	32 707.57		52 668.78	133	0.8	141
recyclerie	96.71	1.3	725.29	0	0	38 728.11		38 728.11	400	0.6	408
déchets verts	7 290.58	95.6	54 675.94	1 512.00	87 201.47	153 250.64		241 964.11	33	3.8	41
ferrailles	704.54	9.2	5 283.72	0	15 608.00	0	-89 518	-73 910.00	-105	-1.2	-97
dms (déchets ménagers spéciaux)	96.17	1.3	721.21	3 931.20	7 969.00	60 293.21		72 193.41	751	1.1	758
gravats	3 442.33	45.2	25 815.86	6 813.00	30 705.64	13 044.61		50 563.25	15	0.8	22
deee	432.90	5.7	3 246.55				-24 215	-24 215.00	-56	-0.4	-48
piles	9.30	0.1	69.75					0.00	0	0.0	7
piquants	0.05	0.0	0.37		3 636.00	2 748.64		6 384.64	127 693	0.1	127 700
total	16 977.92	222.7	127 326.45	44 481.92	279 866.47	608 717.61		804 638.99	47	12.6	55
accueil des usagers								179 565.26	10.58	2.80	
	total								57.97	15.4	
	total en € TTC (TVA à 5,5%)								61.16	16.2	

<sup>\*</sup> le coût ramené à la population 2007 est de 13,70 € TTC/habitant

Les coûts de traitement des déchets collectés en déchèteries présentent une légère augmentation par rapport à 2007.

#### Apport des déchets des professionnels

L'accès des professionnels en déchèterie est autorisé pour 6 catégories de déchets. 3 catégories sont acceptées gratuitement (bois, carton, ferrailles) et 3 sont facturées 12,5 € par m3.

Après un effondrement en 2007, le niveau des quantités facturées et des recettes de 2008 se rapproche de celui de 2006. Un effort a été fait par les prestataires de gestion des déchèteries pour mieux identifier les apporteurs professionnels. Les quantités réellement facturées restent malgré tout faibles par rapport à d'autres collectivités. Les quantités de déchets verts facturées sont insignifiantes au regard des quantités globales collectées. Il est important de rappeler que l'acceptation des professionnels en déchèterie n'est pas une obligation pour le SMICTOM. Le service rendu aux professionnels apporteurs de déchets est un plus pour faciliter l'exercice des métiers de l'artisanat notamment, il est normal que le coût de ce service soit répercuté.

Quantités déposées (en m3)	Déchets verts	gravats	Tout- venant	TOTAL
2006	23	111,50	849,45	983,95
2007	2	20.5	500.5	523
2008	10,25	130,05	707,20	847,50
Recettes 2008 (en €uros)	128,12	1 625,63	8 840	10 593.75

Recettes 2006 : 13 601.55 €uros Recettes 2007 : 6 537.50 €uros

Une septième catégorie de déchets fait l'objet d'une collecte ponctuelle un fois par an. Il s'agit des déchets de peintures et de solvants, produits par les artisans peintres notamment. Cette opération est réalisée en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et bénéficie d'un soutien de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

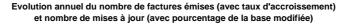
Les quantités collectées depuis 3 ans sont :

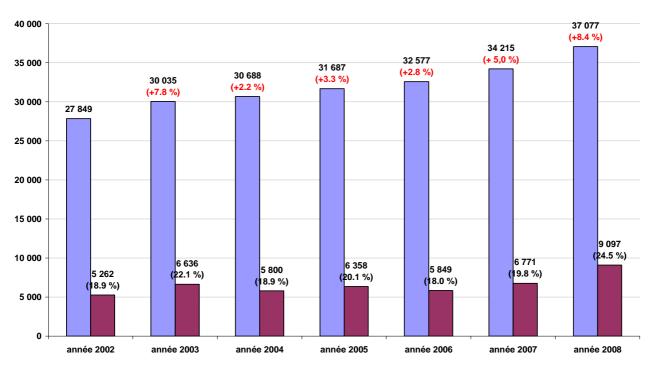
Résultats des opérations 2006-2007-2008			
Année Quantités en kg			
2006	543,5		
2007	696,35		
2008	1027,35		
TOTAL	2267,2		

#### III) Indicateurs qualitatifs

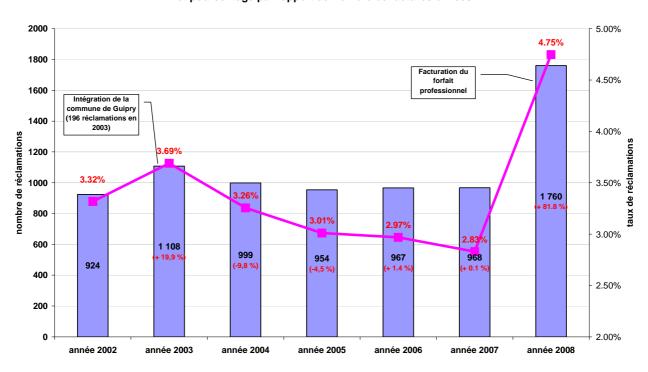
#### A) Activité du service de facturation

Le nombre de factures émises chaque année connait un accroissement soutenu. L'année 2008 a été marquée par l'intégration de la base « Sirène » des professionnels de l'INSEE pour la facturation du « forfait professionnels » 2007 et 2008. Il en résulte une augmentation du nombre de factures de 8.4 % en 2008 par rapport à 2007.





# Nombre de réclamations par an, évolution annuelle et pourcentage par rapport au nombre de factures émises



Le nombre de réclamations s'est envolé en 2008 avec un accroissement de 82 %. Cette évolution est principalement le résultat d'une forte contestation de la mise en place du forfait minimum pour toute activité professionnelle localisée sur le territoire.

Si le taux de recouvrement de la facturation des professionnels est resté faible longtemps, il atteint aujourd'hui 78 % à 86 % selon les Communautés de Communes. Les taux de recouvrement global, sur l'ensemble des redevables, pour l'exercice 2008 se situent entre 94.42 % et 98.67 % selon les secteurs.

#### B) Qualité de la prestation de collecte

Un indicateur de qualité de la prestation est suivi régulièrement avec le prestataire. Sur l'ensemble des appels reçus au SMICTOM, 144 ont concerné des oublis de collecte, soit plus du double du nombre enregistré en 2007. Comme on le voit sur le tableau ci-dessous, ces défauts se sont majoritairement produits à l'occasion de la mise en place des nouvelles tournées de collecte au 1<sup>er</sup> juin 2008.

Sur ces oublis, les 2/3 sont rattrapés le jour même ou le lendemain comme prévu au marché.

Défauts de collecte	nombre de réclamations fondées
janvier	7
février	10
mars	6
avril	5
mai	4
juin	36
juillet	16
août	20
septembre	10
octobre	10
novembre	15
décembre	5
année 2008	144

2 accidents du travail ont été signalés par le prestataire (un concernant une piqure en collectant un sac jaune et l'autre concernant un coup de frein trop brutal (problème de réglage des nouvelles bennes)). 2 accidents de la circulation n'ayant pas entrainés de blessure se sont produits en 2008.

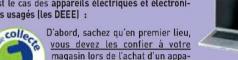
D'après le prestataire de collecte, aucune tournée n'a commencé en retard durant l'année 2008. A quatre reprises, des collectes ont eu plus de deux heures de retard à la suite de problèmes mécaniques en cours de collecte.

# **ANNEXES**

Dépliant « Du nouveau sur les déchèteries ! » Fiche ADEME sur les résultats de l'opération « Foyers Témoins »

Progressivement, le SMICTOM développe les filières de recyclage des particuliers sur les déchèteries avec l'objectif de mieux gérer les déchets et d'en réduire la fraction non valorisée.

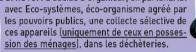
C'est le cas des appareils électriques et électroniques usagés (les DEEE) :



reil neuf : tous les distributeurs ont l'obligation de vous reprendre gratuitement l'ancien appareil. S'il fonctionne encore, la Recyclerie pourra le remettre en état

pour lui donner une seconde vie dans le magasin solidaire de Bain de Bretagne.

De plus, parallèlement au retour en magasin et au dépôt pour la recyclerie, le SMICTOM a décidé d'organiser, en partenariat



Ces appareils sont constitués de matériaux qui peuvent être en grande partie recyclés, mais ils

peuvent aussi contenir des substances potentiellement dangereuses pour l'environnement s'ils sont jetés sans précaution particulière.



Les lampes à décharge qui sont écologiques quand on les utilise, le sont encore plus quand on les recycle. Aujourd'hui, toutes les lampes dites "basse tension" qui portent le logo (R) sont collectées sélectivement en déchèterie.

Grâce à vous, le recyclage des tubes fluorescents et des lampes usagées est possible et permet de préserver les ressources naturelles, d'économiser les ressources énergétiques et de limiter les risques de pollution.



Pneus : ils ne sont pas acceptés sur les déchèteries : vous pouvez reporter les pneus usagés dans tout point de vente, habilité à reprendre gratuitement chaque année la même quantité de pneus que celle vendue l'année précédente et ce, sans obligation d'achat de pneus neufs.

Bouteilles de gaz, extincteurs : ces objets peuvent présenter des risques : vous devez vous adresser aux professionnels spécialisés qui vous conseilleront sur leur bonne élimination.



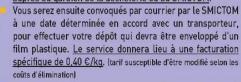
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
BAIN DE BRET	AGNE / ZA le Ci	hâteau Gaillard	près des services (	techniques		
HIVER 01.11 au 31.03 ETE 01.04 au 31.10	9h>12h30 14h>17h		14h>17h		14h>17h	9h>12h30 14h>17h
	9h>12h30 14h>18h30		14h>18h30		14h>18h30	9h>12h30 14h>18h30
GUICHEN / La	Pigeonnais - Rou	te de Guichen a	Goven			
HIVER 01.11 au 31.03 ETE 01.04 au 31.10	14h>17h		14h>17h		14h>17h	9h>12h 14h>17h
	14h>18h		14h>18h		14h>18h	9h>12h 14h>18h
GUIPRY / Lieu-	dit : Trapusset >	Dans le bourg,	prendre direction l	Langon par la	rue des Corbières	
			9h> 12h		14h>18h	14h>18h
			9n>12n		140>180	14n> 18n
PIPRIAC / Les Guipry et passer	Vallées du couch devant le centre	ant en face des commercial ;	services technique prendre ensuite la	es de la comm Tère route à d	une - au bourg, pi	rendre directi
P <b>IPRIAC / L</b> es Guipry et passer	Vallées du couch devant le centre 9h>12h	ant en face des commercial ; ; 9h>12h	services technique	es de la comm lère route à d	une - au bourg, pi	rendre directi
Guipry et passer	devant le centre	commercial ; ; 9h>12h	services technique prendre ensuite la	es de la comm 1ère route à d	une - au bourg, pi	rendre directi environ 9h>12h
Guipry et passer	devant le centre 9h>12h	commercial ; ; 9h>12h	services technique prendre ensuite la	es de la comm fère route à d	une - au bourg, pi	rendre directi environ 9h>12h
Guipry et passer SIXT SUR AFF	devant le centre 9h>12h / Route de Bruc	commercial; ; 9h>12h sur Aff	services technique prendre ensuite la 14h>18h	es de la comm 1ère route à d	une - au bourg, pi	rendre directi environ 9h>12h
Guipry et passer SIXT SUR AFF	devant le centre 9h>12h / Route de Bruc 14h>18h	commercial; ; 9h>12h sur Aff	services technique prendre ensuite la 14h>18h	es de la comm 1ère route à d	une - au bourg, pi	rendre directi environ 9h>12h
Guipry et passer SIXT SUR AFF MAURE DE BR	/ Route de Bruc 14h>18h ETAGNE / Rout 14h>18h	commercial;   9h>12h: sur Aff e de Maure à M	services technique prendre ensuite la 14h>18h Iernel	1ère route à d	une - au bourg, pi roite et faire 1 km	rendre directi environ 9h>12h 14h>18h 8h>12h

L'élimination des tôles fibrociment contenant de l'amiante est extrêmement réglementée. C'est pourquoi, le SMICTOM a prévu un dispositif très strict réservé uniquement aux particuliers pour des objets déjà

démontés dans une limite d'apport de 1 m³.

Une première recommandation est de ne pas démonter soi-même ce type de matériaux : vous devez donc faire appel à un professionnel (couvreur,...) qui se chargera de l'élimination.

Le service proposé est destiné à éliminer les petits volumes déjà démontés et est possible uniquement sur inscription auprès du gardien de la déchèterie ou au SMICTOM.



Pour les volumes de plus de 1 m3 (démonté ou non), il vous est demandé de contacter un professionnel.





















AMIANTE CIMENT **DES PARTICULIERS** 

**PEINTURES DES** PROFESSIONNELS



SMICTOM du Nord de l'Arrondissement de Redon 12, rue Blaise Pascal • B.P. 88051 • 35580 GUICHEN Tél. 02 99 57 04 03 • Fax 02 99 57 37 10 • accueil@smictom-nar.fr

# Des lieux de promotion du recyclage



La déchèterie est aujourd'hui un service indispensable pour assurer un recyclage maximum. Elle est ouverte à tous les habitants des communes situées sur le SMICTOM gratuitement pour les particuliers; les professionnels y sont admis dans des conditions particulières (voir ci-dessous)

#### Avant de partir pour la déchéterie

Assurez-vous que la déchèterie est bien ouverte (horaires rappelés au dos) :

pour un bon fonctionnement des sites, il est recommandé d'arriver au moins 5 à 10 minutes avant la fermeture selon l'importance de votre chargement.

Pour améliorer la fluidité du trafic, faites le tri chez vous avant de partir.

Les cartons doivent être vides et pliés, ils sont déposés à plat dans la benne prévue à cet effet.

Repérez les objets qui peuvent encore servir et que vous pourrez déposer dans le caisson prévu à cet effet sur la déchèterie (les objets pouvant encore servir seront ensuite acheminés par le SMICTOM vers la Recyclerie à Bain de Bretagne).

• Ne laissez <u>aucun déchet</u> (sacs plastiques, ...) <u>dans la pelouse</u> ou les branchages.

Rappels: dépôts sauvages aux abords des sites et récupération strictement interdits

# Conditions particulières d'accès pour les Professionnels :

Signalez votre présence à l'agent d'accueil dès votre arrivée en indiquant la nature des déchets apportés et les quantités; au besoin, il est recommandé de munir le personnel se rendant en déchèterie d'une carte de visite de l'entreprise et d'un bon de livraison précisant le volume apporté.

L'accès en déchèterie est autorisé, <u>pour certains matériaux seulement</u>, dans la limite de 100 m<sup>3</sup> par an au tarif suivant :

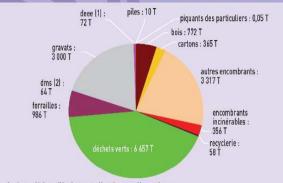
- déchets banals, gravats, déchets verts : 12,50 €/m³\* (15 €/m³\* entreprises extérieures)
- cartons, bois, ferraille : gratuit
- opération ponctuelle (1 fois par an) de collecte des déchets de peintures et de solvants : 0,61 €/kg (tarif 2007). Renseignements SMICTOM - Partenariat Chambre de Métiers et de l'Artisanat 35
- autres déchets professionnels : interdits

Vous devez venir avec des moyens adaptés aux capacités en place sur les déchèteries. Vous acceptez le volume facturé avant le déchargement. En cas de désaccord, c'est à vous de prouver le volume exact apporté.

\* Tarifs 2008.

## Les chiffres du recyclage

Quantités collectées en 2007 en tonnes sur les déchéteries



- 1 dece : déchets d'équipements électriques et électroniques
- 2 dms : déchets dangereux des ménages

Total: 15 657 Tonnes (soit 203 kg/an/hab) - Augmentation de 12,5 % par rapport à 2006

es déchets	quantités en tonnes	pourcentage
recyclage (valorisation matière, réemploi et compostage) (Rennes, Bain de Bretagne, Orgères, autres)	8910	56,9%
comblement de carrières (Janzé)	3000	19,2%
enfouissement (Laval)	3317	21,2%
traitements spécifiques	74	0,4%
valorisation énergétique (Rennes)	356	2,3%

#### Oui finance la gestion des déchèteries ?

La gestion des déchèteries par le SMICTOM coûte 1,3 million d'€uros par an (données 2006)

Participation au titre de la Redevance annuelle "déchets" :

- Particuliers 808 700 €
- Professionnels 7 700 €
Contribution des Communautés de Communes : 470 000 €
Apports déclarés par les professionnels : 13 600 €

(tickets en déchèteries)

#### Trop de déchets verts apportés en déchèteries



Pour limiter les rotations incessantes des apports de pelouse et de branchage à la déchèterie, des solutions alternatives existent comme le mulching (tondre sans ramasser l'herbe qui est broyée), le broyage des branchages et l'utilisation en paillage ou le compostage individuel.

### Le Réemploi : 40 tonnes valorisées en 2007 avec la Recyclerie Mode Récup'

Pour améliorer le taux de recyclage des déchets apportés en déchèterie, le SMICTOM a mis en place un projet pilote de Recyclerie organisé à partir des déchèteries :



déposez les objets dont vous souhaitez vous débarrasser et encore en état de marche à l'emplacement prévu à cet effet dans votre déchèterie ou directement à la Recyclerie.



le chantier d'insertion Mod'Récup de Bain de Bretagne trie et répare ces objets. Certains objets sont démontés en vue du recyclage.



Les objets ainsi remis en état approvisionnent un magasin solidaire ouvert tous les mercredis et tous les samedis.

La recyclerie est aussi un lieu de sensibilisation à la réduction des déchets



Renseignements pratiques:

Le magasin solidaire, 2 rue du Général Wood à Bain de Bretagne est ouvert à la vente les mercredis et samedis de 9h à 12h et de 14h à 17h (le samedi jusqu'à 18h). Dépôt ouvert pour les apports du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h sauf le vendredi.

Enlèvement possible à domicile sur demande (service payant) Tél. 02 99 43 96 92





# Fiche de synthèse

# **Foyers Témoins**





Région : **BRETAGNE** 

Coordinateur de l'opération :
SMICTOM
Nord Arrondissement de Redon
avec l'aide de

Contact : Guillaume Boucherie Tel : 02 99 57 04 03 email : g.boucherie@smictom-nar.fr

10 associations locales

Couples avec enfant : 65% Couples sans enfant : 30% Personnes seules : 5%

Habitat individuel: 98% Habitat collectif: 2%

Commune urbaine : 1% Commune périurbaine : 33% Commune rurale : 66%

Le geste le + testé durant l'opération

Le geste le + pratiqué avant l'opération

→88 foyers ont testé durant3 mois10 gestes de prévention

- Mieux choisir produits & emballages
- 2 Réutiliser les sacs
  - 3 Stop Pub sur la boite aux lettres
  - 4 Imprimer moins
  - 5 Boire l'eau du robinet
  - 6 Economiser et réutiliser les piles
  - Réutiliser les objets
- **→**8 Composter les déchets organiques
  - 9 Choisir des produits labellisés
  - Gestes alternatifs



Le geste
le + adopté après l'opération
et qui a le + d'impact

# **SMICTOM Nord Arrondissement de Redon:** 88 foyers ont testé durant 3 mois 10 gestes de prévention

«j'ai appris à regarder les prix au kg, j'ai ouvert les yeux sur les quantités de déchets produits»





# Les gestes de prévention qui ont le + d'impact 20 foyers ont testé le compostage

«Foyers Témoins a été l'occasion de sensibiliser les enfants»

Déchets de cuisine compostés 2,4 kg

par personne et par mois en moins dans les déchets Avant 0.5 kg

**Après 3 mois** 2,9 kg par personne



## 32 foyers ont testé Stop Pub

**Publicités papiers** 0.6 kg

0.7 kg

0,1 kg par personne et par mois



par personne et par mois en moins dans les déchets





Les foyers sont satisfaits d'avoir participé



22 % sans avis 33% plutôt satisfaits

44 % tout à fait satisfaits

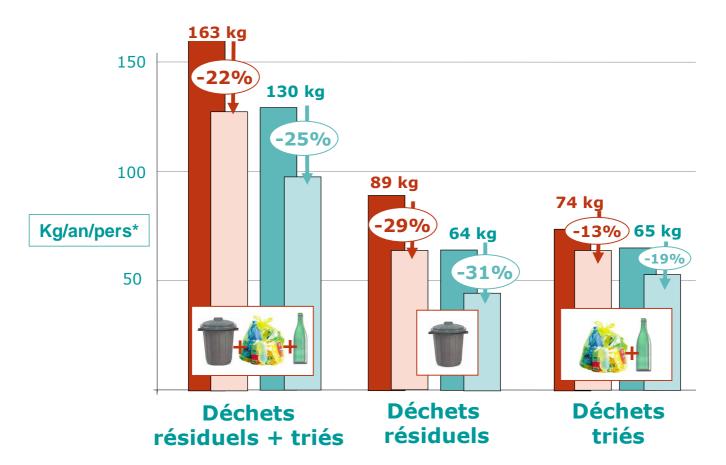
Foyers

# SMICTOM Nord Arrondissement de Redon: 88 foyers ont testé durant 3 mois 10 gestes de prévention

## Pour en savoir + : Productions de déchets

#### **Foyers Témoins**





\*extrapolé à partir des données mensuelles, variations à nombre de repas constant

